BULLETIN DE SOUTIEN REGULIER

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

PARTICULIERS

Bulletin à compléter et envoyer avec vos coordonnées bancaires (RIB/IBAN) à l'adresse :

Les Restaurants du Cœur, 42 rue de Clichy, 75009 PARIS

SDP32P

N° Donateur *(si vous avez déjà effectué un don auparavant)* : |_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ M. ☐ Mme

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Pays : .....

E-mail : .....

☑ **Oui, je m'engage à soutenir régulièrement l'action des Restaurants du Coeur** pour aider les plus démunis en donnant par prélèvement automatique pour l'ensemble des missions sociales.

J'autorise les Restaurants du Cœur à demander à ma banque de prélever sur mon compte le 07 de chaque :

☐ Mois ☐ Trimestre ☐ Semestre ☐ Année

La somme de ☐ 10 € ☐ 15 € ☐ 30 € ☐ Autre montant (6 € minimum) ..... €

A compter du |_|_| / |_|_|_|_| (mois/année)

Mes coordonnées bancaires *(merci de joindre votre RIB/IBAN) :*

IBAN |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

BIC |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Référence Unique de Mandat (à compléter par les Restos du Coeur) : .....

☐ J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule la plus économique en frais de gestion)

☐ Je ne souhaite pas recevoir la newsletter des Restos du Cœur par mail

☐ Je souhaite recevoir la documentation «Legs, donation et assurance-vie»

Identification du créancier :
Les Restaurants du Cœur
42, rue de Clichy - 75009 PARIS
ICS : FR 84 ZZZ 393191

Signature obligatoire :

Fait à ..... Le |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_| (jour/mois/année)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez les Restaurants du Cœur à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des Restaurants du Cœur. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans une brochure que vous pouvez vous procurer auprès de votre banque.

Les dons des particuliers aux Restos du Coeur bénéficient d'une réduction d'impôts de 75% jusqu'à 530 euros. Au-delà, et dans la limite de 20% des revenus imposables, la défiscalisation est encore de 66% avec report de l'excédent sur les cinq années suivantes.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service Donateurs des Restos du Cœur :
Tél. : 01 53 32 23 27 - relations.donateurs@restosducoeur.org

V0416

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous avez un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant. Pour l'exercer, contactez notre Service Donateurs : relations.donateurs@restosducoeur.org. Les Restos du Coeur ne pratiquent ni la vente, ni l'échange de fichiers.